



Commune de VALLAURIS GOLFE - JUAN

AVIS AU PUBLIC

Mesure de publicité prévue par l'article R*123-20-2 du code de l'urbanisme

Par un arrêté en date du 10 février 2010, Monsieur le Maire de Vallauris Golfe - Juan a mis en œuvre la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme prévue aux articles L 123-13, R*123-20-1 et R*123-20-2 du code de l'urbanisme, afin de rectifier des erreurs matérielles, réduire l'emprise de trois emplacements réservés, enfin, supprimer quatre emplacements réservés.

La consultation du public s'étend sur 32 jours consécutifs du 1^{er} mars 2010 au 1^{er} avril 2010 inclus.

Le dossier du projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition du public :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h,
- à l'accueil du Service Urbanisme-Foncier-Aménagement, Hôtel de Ville de Vallauris Golfe - Juan, place Jacques Cavasse, 06220 VALLAURIS GOLFE - JUAN,
- en ligne sur le portail internet de la ville de Vallauris Golfe - Juan : www.vallauris-golfe-juan.com, rubrique Urbanisme.

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h,
- à l'accueil du Service Urbanisme-Foncier-Aménagement, Hôtel de Ville de Vallauris Golfe - Juan, place Jacques Cavasse, 06220 VALLAURIS GOLFE - JUAN.

LE MAIRE,
Conseiller Général des Alpes Maritimes



Alain GUMIEL